



CONVENTION DE PARTENARIAT 2026

ENTRE, D'UNE PART :

LE CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES REGION OCCITANIE

Sis 11 Bd des Récollets CS 97802, 31 078 Toulouse

SIRET : 892 077 629 00012

Représenté par son Président, Eric GILLIS

Ci-après dénommé : CRO OCCITANIE

LA SARL COMMUNICATION.EXPERT

Sise 11 Bd des Récollets CS 97802, 31 078 Toulouse

SIRET : 452 350 390 00012

N° TVA Intracommunautaire : FR36452350390

Représentée par son Gérant, Eric GILLIS

Ci-après dénommée : COMMUNICATION.EXPERT

ET, D'AUTRE PART :

RAISON SOCIALE : XXX (à compléter par le partenaire)

SIRET : **XXX (à compléter par le partenaire)**

Adresse : **XXX (à compléter par le partenaire)**

Représentée par : **XXX (à compléter par le partenaire)**

Téléphone : **XXX (à compléter par le partenaire)**

Mail : **XXX (à compléter par le partenaire)**

Ci-après dénommé : le PARTENAIRE

Contact organisation événement

Nom : **XXX (à compléter par le partenaire)**

Prénom : **XXX (à compléter par le partenaire)**

Téléphone : **XXX (à compléter par le partenaire)**

Mail : **XXX (à compléter par le partenaire)**

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Le CRO OCCITANIE regroupe et fédère 2124 experts-comptables dans les 13 départements de la région. Le CRO OCCITANIE et la SARL COMMUNICATION.EXPERT, dont l'Ordre des Experts-Comptables Région Occitanie est l'unique associé, organisent tout au long de l'année diverses actions qui sont destinées à communiquer autour des activités de promotion de la marque EXPERT-COMPTABLE. Lesdites actions sont détaillées dans l'**Offre Partenaire 2026 (cf. le site de l'Ordre)**.

Le PARTENAIRE souhaite renforcer sa notoriété et promouvoir son image auprès des experts-comptables et indirectement de leurs clients professionnels.

Dans ce contexte, le PARTENAIRE s'est rapproché du CRO OCCITANIE et de COMMUNICATION.EXPERT afin de s'associer à certains événements et actions.

A noter que les événements tels que l'Assemblée Générale, les Prestations de Serment, la Nuit qui Compte et Eco Zoom sont des événements portés par la société COMMUNICATION.EXPERT.

Les autres événements sont portés, quant à eux, par le CRO OCCITANIE. L'offre spécifique à chaque événement est stipulée sur le document annexe dit « Offre Partenaire ».

Le CRO OCCITANIE s'engage à valoriser toutes les actions dans lesquelles vous serez partenaire.

ARTICLE 1 - OBJET

Le PARTENAIRE a choisi d'être partenaire 2026 du CRO OCCITANIE et de COMMUNICATION.EXPERT.

Le contenu des prestations proposées par le CRO OCCITANIE et COMMUNICATION.EXPERT et celles retenues par le PARTENAIRE sont mentionnées en page 5 et 6.

ARTICLE 2 – MODALITÉS FINANCIÈRES

Le règlement, libellé au nom de COMMUNICATION.EXPERT (société de Communication de l'Ordre des Experts-Comptables) sera adressé au 11 Boulevard des Récollets Immeuble le Belvédère CS 97802 31078 Toulouse Cedex 4 à l'attention du responsable comptable Fabrice DAGUTS - fdaguts@oec-occitanie.org. Un règlement par virement est recommandé (cf. page 6 pour le RIB).

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS COMMUNS

Les parties conviennent que leur collaboration ne sera en aucune façon constitutive d'une société de fait. De ce fait, elles soumettent les conditions de ce partenariat aux seules dispositions de la présente convention.

Les parties s'engagent à respecter l'ensemble des obligations légales, contractuelles et réglementaires auxquelles elles sont soumises.

Elles s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne organisation du partenariat. Elles s'obligent également à maintenir une collaboration active et régulière en se transmettant mutuellement l'ensemble des éléments nécessaires à l'accomplissement du partenariat.

Chaque partie s'engage à ne jamais porter atteinte, de manière directe ou indirecte, à l'image de l'autre et à l'aviser immédiatement de toutes les difficultés qu'elle pourrait rencontrer dans l'exécution de ses obligations, afin de permettre leur prise en compte par les parties le plus rapidement possible et qu'elles puissent ainsi participer ensemble à la réussite de leur collaboration.

Chaque partie reste titulaire des droits de propriété intellectuelle sur tous les documents, fichiers, applications informatiques, données, logos, mis à la disposition de l'autre partie afin que celle-ci ne puisse en faire usage autrement que pour les besoins limités à l'exécution du présent partenariat.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE COMMUNICATION.EXPERT ET DU CROEC OCCITANIE

COMMUNICATION.EXPERT et le CRO OCCITANIE s'engagent à ne pas modifier ou altérer le logo fourni par le PARTENAIRE, ni sa charte graphique. En revanche, ils auront la possibilité de redimensionner le logo pour adapter sa taille au support de communication utilisé.

COMMUNICATION.EXPERT et le CRO OCCITANIE pourront faire état dans leur propre communication des manifestations et actions pour lesquelles le PARTENAIRE a souscrit le présent pack.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Le PARTENAIRE s'engage à respecter les conditions matérielles et organisationnelles nécessaires au CRO OCCITANIE et à COMMUNICATION.EXPERT pour mener à bien les prestations définies dans le Pack que le PARTENAIRE a souscrit. Il s'engage notamment à respecter :

- les consignes transmises par le CRO OCCITANIE et COMMUNICATION.EXPERT,
- les horaires d'installation et de présence pour les manifestations,
- les dates de transmission des supports pour les publications.

ARTICLE 6 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est signée pour une durée déterminée de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. A l'expiration de la présente convention, les deux parties devront établir, si elles le souhaitent, une nouvelle convention de partenariat. Le partenariat pourra être résilié de plein droit, sans préavis, en cas de manquement grave par l'une ou l'autre des parties à ses obligations.

ARTICLE 7 - CONFIDENTIALITÉ

Les parties reconnaissent le caractère confidentiel de la présente convention, ainsi que des informations et documents qu'elles se communiquent, quel qu'en soit le support. En conséquence, elles s'interdisent de les communiquer ou de les divulguer à des tiers extérieurs pour quelque raison que ce soit, sans accord préalable.

ARTICLE 8 - DONNÉES PERSONNELLES

Les parties se conformeront au règlement général sur la protection des données (RGPD). Elles collaboreront de bonne foi à cette fin, dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Le CRO OCCITANIE en qualité de responsable de traitement des données personnelles de ses membres reste le garant de l'utilisation faite de ses données et s'interdit toute transmission aux fins de prospection commerciale du PARTENAIRE.

Les données personnelles des membres du CRO OCCITANIE ne seront donc pas transmises au PARTENAIRE.

ARTICLE 9 - DIFFÉREND

En cas de divergence portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement de toutes les voies amiables de résolution du différend.

Fait à

Le

PARTENAIRE
Signature

CRO OCCITANIE
signature

COMMUNICATION.EXPERT
signature

OFFRE DE PARTENARIAT 2026

Le PARTENAIRE opte pour le ou les packs de son choix (case à cocher)

PACK DIGITAL

2 400 € HT

- 1 espace publicitaire (pour 1 pub ou 1 actu de votre société) dans une newsletter
- Le relai d'une actualité de votre société sur les réseaux sociaux du CRO Occitanie
- 1 mailing dédié aux experts-comptables du CRO OCCITANIE
- 1 webinaire d'1h avec relai de l'invitation de votre société sur les réseaux sociaux du CRO Occitanie

PACK SOLO

1 250 € à 4 000 € HT

- Assemblée Générale 4 000 € HT
- Eco Zoom Toulouse 1 500 € HT
- Eco Zoom Montpellier 1 500 € HT
- Cabinet du Futur 1 500 € HT
- D-Clic 1 500 € HT
- Mon Association Toulouse 1 250 € HT
- Mon Association Montpellier 1 250 € HT

PACK DUO

2 500 € à 5 500 € HT

- Assemblée Générale + Pack Digital 5 500 € HT
- Assemblée Générale + 1 Eco Zoom 5 000 € HT
- Assemblée Générale + Cabinet du Futur 5 000 € HT
- Assemblée Générale + D-Clic 5 000 € HT
- Cabinet du Futur + D-Clic 2 500 € HT
- Eco Zoom Toulouse + Eco Zoom Montpellier 2 500 € HT

PACK TRIO

6 000 € à 7 000 € HT

- Cabinet du Futur + D-Clic + Assemblée Générale 6 000 € HT
- Eco Zoom Tlse + Eco Zoom Mtp + Assemblée Générale 6 000 € HT
- Assemblée Générale + Pack Digital + au choix :
ou Eco Zoom Toulouse
ou Eco Zoom Montpellier
ou D-Clic
ou Cabinet du Futur 7 000 € HT

PACK NUMÉRIQUE

4 900 € HT

- Pack Digital + Cabinet du Futur + D-Clic

SPONSORING PODCAST

800 € HT

- Spot publicitaire de 10/15 secondes dans 1 podcast du CRO Occitanie, diffusé en ouverture
- Bandeau pub sur la vidéo You Tube du podcast

PACK OCCITANIE**12 000 € HT**

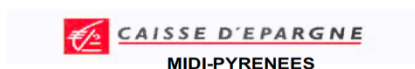
- Assemblée Générale
- Eco Zoom X 2 (Toulouse et Montpellier)
- Cabinet du Futur
- D-Clic
- Mon Association dans les 2 villes
- 1 pub dans un de nos Podcasts
- Cérémonie de Prestation de Serment X 2 (Toulouse et Montpellier) - **EXCLUSIVITE PACK OCCITANIE**
- La Nuit qui Compte X 2 (Toulouse et Montpellier) - **EXCLUSIVITE PACK OCCITANIE**
- Les Forces Vives X 2 (Toulouse et Montpellier) - **EXCLUSIVITE PACK OCCITANIE**

+ le pack digital comprenant :

- 1 espace publicitaire (pour 1 pub ou 1 actu de votre société) dans une newsletter
- Le relai d'une actualité de votre société sur les réseaux sociaux du CRO Occitanie
- 1 mailing dédié aux experts-comptables du CRO OCCITANIE
- 1 webinaire d'1h avec relai de l'invitation de votre société sur les réseaux sociaux du CRO Occitanie

RÈGLEMENT DU PARTENARIAT

Le règlement du partenariat se fait à réception de la facture, de préférence par virement.



Relevé d'Identité Caisse d'Epargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

13135	00080	08103769717	80	CE MIDI PYRENEES
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1313	5000	8008	1037	6971	780
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	3	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

TOULOUSE ARENES

84 ALLEES MAURICE SARRAUT
31300 TOULOUSE
TEL : 08.26.27.00.52

Intitulé du compte **COMMUNICATION EXPERT**
11 BD DES RECOLLETS

31400 TOULOUSE

CONTACTS PARTENARIAT

>>>> La convention doit être renvoyée complétée et signée par mail à

Montpellier : Nathalie ANTIPHON/ nantiphon@oec-occitanie.org / 04 67 20 98 51